

PUI : « Indispensable de mettre en place des instances de pilotage au niveau des sites » (G. Gellé)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°291834 - Publié le 15/06/2023 à 10:48

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 16/06/2023 à 09:59



Guillaume Gellé en ouverture du Congrès Curie - © Urca

« [France Universités](#) est fermement convaincue que pour optimiser les effets du plan France 2030, et plus largement des différentes politiques publiques en faveur de l'innovation, y compris celles menées par Bpifrance, il est indispensable de mettre en place des instances de pilotage au niveau des sites », déclare [Guillaume Gellé](#), président de France Universités et de l'[Université de Reims Champagne-Ardenne](#), alors que la ville accueille le Congrès Curie 2023 pour la valorisation de la recherche, du 12 au 14/06.

Il s'exprime lors de la séquence d'ouverture du Congrès : « Ces instances [de pilotage] permettront à tous les acteurs impliqués de définir des orientations stratégiques communes, de partager des informations d'intérêt gé-

néral et de développer un meilleur continuum entre la formation, la recherche et le monde socio-économique.

C'est d'ailleurs aussi dans cet esprit que sont conçus les pôles universitaires d'innovation. Ceci vise à créer une synergie plus forte entre les universités, les organismes de recherche, les entreprises, les institutions publiques. Cette collaboration étroite facilitera sans nul doute la mise en œuvre de politiques coordonnées et cohérentes en matière d'innovation, renforçant ainsi l'impact des investissements consentis. »

Le président de l'Urca (Université de Reims-Champagne-Ardenne) en profite pour présenter le projet de PUI (Pôle universitaire d'innovation) porté par l'université : « InnoREM a pour objectif de faire de notre territoire une référence nationale en matière d'innovation et de technologie deep tech sur les thématiques porteuses pour notre avenir, la bioéconomie et ses interfaces autour de la santé et du numérique. »

« Renforcer la recherche partenariale » pour la réussite des PUI

« La réussite des PUI nécessite de fortement renforcer la recherche partenariale par les outils les plus structurants comme les labcom (Laboratoire commun de recherche (public - privé)), les chaires industrielles, les incubateurs ainsi que les instituts Carnot. Ces structures ayant fait preuve de leur efficacité seront sans nul doute sollicitées pour accompagner leur mise en œuvre », déclare Guillaume Gellé.

« Il faut bien sûr également s'appuyer sur nos Satt (Sociétés d'accélération du transfert de technologies), et sur les organismes nationaux de recherche pour la détection et la maturation des projets, soutenir l'accélération des projets deep tech aidés par Bpifrance. »

« Un grand pas a déjà été franchi pour les universités avec la mise en place de ces dispositifs. Il faut bien sûr le poursuivre et même l'amplifier, car c'est une relation forte et stable construite entre les personnels des laboratoires et les dispositifs inscrits dans le temps, qui permet réellement l'acculturation. »

Formation : les premiers résultats du plan Esprit d'entreprendre

« Dans le cadre du volet formation, le plan "Esprit d'entreprendre", qui vise la formation à et par l'entrepreneuriat, a aussi pris une envergure très forte avec l'avènement des Pépites. La diffusion de cet esprit d'entreprendre dès l'entrée à l'université, associée à la notion de campus d'innovation, n'a jamais été aussi marquée. Elle commence à donner réellement des résultats significatifs dans la création de start-up par nos jeunes diplômés », note Guillaume Gellé.

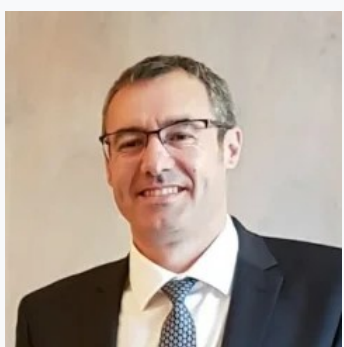
Urca : un projet Excellences et un PUI autour de la bio-économie et du numérique dans la santé

Le volet recherche partenariale et le volet entrepreneuriat sont « un peu ce que nous cherchons aussi à mettre en place à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, autour de notre signature : la bioéconomie et l'environnement, en lien bien sûr avec notre savoir-faire en intelligence artificielle et santé.

Cela nous a permis d'être en 2022 lauréats de l'appel à projets Excellences avec le projet Exebio, mais aussi de monter en puissance autour de partenaires majeurs de l'université comme TotalEnergie, Atos ou le Cnes (Centre national d'études spatiales).

Cela nous a conduits à créer un pôle de recherche et d'innovation, l'Aérolab, qui préfigure ce que nous voulons faire dans notre PUI, et qui se pose en soutien aux technologies bas carbone ».

Le projet PUI porté par l'Urca implique la Satt Nord ainsi que plusieurs autres partenaires, et bénéficie du soutien de la Région Grand Est et de la Communauté urbaine du Grand Reims.



Guillaume Gellé

Président @ France Universités

Président @ Centre informatique national de l'enseignement supérieur (Cines)

Président @ Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Professeur des universités @ Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Date de naissance : 04/11/1969

Parcours

Depuis décembre 2022	France Universités Président
Depuis décembre 2018	Centre informatique national de l'enseignement supérieur (Cines) Président
Depuis mars 2016	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Président
Depuis novembre 2005	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Professeur des universités
Décembre 2020 - décembre 2022	France Universités Vice-président
Décembre 2018 - janvier 2021	France Universités Président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle
Juin 2013 - mars 2016	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) Délégué scientifique
2007 - 2012	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Vice-président du CEVU, en charge de la politique de formation, de la vie étudiante et des relations internationales

-

Établissement & diplôme

Depuis 1992	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Ingénierie électrique et électronique
N.c. - 2004	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) HDR
N.c. - 1998	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Doctorat en physique
N.c. - 1995	Institut national polytechnique de Lorraine Master, sciences de l'informatique et de l'information et services apparentés

-

Fiche n° 7666, créée le 25/11/2014 à 11:36 - Màj le 15/12/2022 à 11:06

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »